

SUPPRESSION D'UN DEUXIÈME JOUR FÉRIÉ, LA CAVALERIE DES SOLIDARITÉS !

Le président Macron a affirmé « ne pas être contre » la proposition de sa ministre de la Santé **de supprimer un jour férié au titre de la solidarité**, pour financer les risques de dépendance.

UNE SOLIDARITÉ À SENS UNIQUE QUI EN DIT
LONG SUR L'OBJECTIF DU PRESIDENT...

Cela ressemble à une mauvaise blague ! Encore une !

La hausse de la CSG a été imposée pour compenser la suppression des cotisations chômage et maladie prélevées sur les salaires et permettre une augmentation de leur pouvoir d'achat.

Voici que ce même gouvernement demande aux salariés de travailler gratuitement pour aider les personnes âgées en situation de dépendance.

DU FOUTAGE DE GUEULE !

Oui **travailler gratuitement** car ce deuxième jour férié que le gouvernement supprimerait est considéré comme un jour de repos payé par l'employeur.

S'il était « travaillé » il le serait désormais sans rémunération supplémentaire.

Solidarité des salariés et des retraité-es vers les plus riches !!!

Dans un cas, la hausse de la CSG, comme dans l'autre, la suppression d'un jour férié, **IL S'AGIT POUR LE PRESIDENT MACRON D'EVITER DE SOLLICITER LA SOLIDARITE DU PATRONAT ET DES PLUS RICHES !!!**

Rappelons qu'il a supprimé l'ISF et réduit l'imposition sur les revenus financiers du capital, privant les recettes de l'Etat de près de 5 milliards.

Mais ce que ne dit pas le président ni sa ministre de la Santé, c'est que les salariés contribuent massivement, à leur insu, à la solidarité envers les plus riches.

Aujourd'hui les salariés consacrent 26 journées de travail sur l'année à la rémunération des actionnaires, contre 10 jours dans les années 80 !

Cette nouvelle « **macronade** » illustre parfaitement la ligne de conduite du président : favoriser les grandes entreprises et les grandes fortunes en prétextant que, ce faisant,

elles vont contribuer au redressement de l'économie.

Or, le constat est clair : les diverses « libéralités » dont ont bénéficié les grandes fortunes ont peu profité aux investissements mais ont pour l'essentiel grossi les fortunes, enrichi des actionnaires déjà très riches et alimenté la spéculation.

De Hollande à Macron, une pluie de cadeaux, pour qui ?

- **35 Milliards € = Exonérations de cotisation sociale accordées aux entreprises**
- **27 Milliards € = Crédit « impôt compétitivité emplois », perçus par les plus grandes entreprises**
- **6 Milliards € = Crédit « impôt recherche », perçus également par les plus grandes entreprises**
- **5 Milliards € = Réforme de l'impôt sur la fortune, rendus aux très riches**

73 Milliards € = TOTAL

Ces cadeaux, qui s'élèvent au total à 73 milliards d'euros, pourraient être utilisés pour financer la prise en charge de la perte d'autonomie, quelque soit l'âge, dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

C'est une proposition de la CGT !

Une proposition qu'il faut soutenir, au risque de voir se multiplier les mesures de « solidarité » entre ceux qui n'en ont pas les moyens pour exonérer ceux qui les ont.

Après la hausse de la CSG, la journée de solidarité supplémentaire, n'en doutons pas, les retraités seront soumis à de nouvelles ponctions sur leurs pensions.

Car la suppression d'un deuxième jour férié ne réglera pas le financement de la dépendance.

Elle rapporterait 1,5 milliards d'euros supplémentaire, or, selon l'Association des directeurs des services aux personnes âgées (AD-PA), il faudrait 10 milliards d'euros par an pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées fragilisées.

CONVERGENCES ET SOLIDARITÉ !

Il y a là un nouveau terrain de convergences entre salariés et retraités : rejeter la hausse de la CSG et le deuxième jour férié travaillé, pour imposer la contribution des plus riches et du patronat à l'amélioration des conditions de vie des anciens et des salariés.

**LE 14 JUIN, DES MANIFESTATIONS À L'APPEL DE 9
ORGANISATIONS DE RETRAITÉ-ES SE DÉROULERONT DANS
TOUTES LES VILLES DU PAYS.
UNE VRAIE JOURNÉE DE SOLIDARITÉ.**